

SM le Roi préside un Conseil des ministres

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-10-2009 23:32:13

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Moulay Rachid, a présidé, lundi au palais royal de Casablanca, un Conseil des ministres, au cours duquel il a été procédé à l'examen et l'adoption du projet de loi de finances pour l'année 2010 et du projet de loi organique du Conseil économique et social, indique un communiqué du cabinet royal.

Au début des travaux du Conseil, le ministre de l'Economie et des Finances a présenté les grandes lignes du projet de loi de finances qui vise, dans ses principales orientations, à concrétiser l'engagement pris par le gouvernement de continuer à conforter les grandes options et les réformes structurelles du pays, en dépit des contraintes de la conjoncture économique et financière internationale difficile.

Le projet vise également à consolider la cadence de croissance économique, à travers l'augmentation du niveau des investissements publics, le renforcement de la demande interne, l'accélération de la mise en oeuvre des politiques sectorielles et des chantiers de développement, le soutien aux secteurs prometteurs, l'amélioration de la gouvernance et la préservation de l'environnement et ce, afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie nationale, souligne le communiqué.

Eu égard au rôle d'avant-garde que joue en matière de développement le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, le projet de loi de finances comporte des dispositions visant à garantir la pérennisation de ses ressources, à donner une visibilité à ses interventions et à renforcer sa capacité d'accompagnement de l'effort national en matière d'investissement, surtout pour ce qui est des investissements stratégiques futurs de notre pays.

Le projet de budget vise également à raffermir la solidarité et la cohésion sociale, à protéger le pouvoir d'achat des citoyens et à créer des emplois. Il prévoit, par ailleurs, la mise en place des supports et des structures nécessaires, ainsi que l'affectation de crédits importants pour mettre en Œuvre les plans de réforme d'un certain nombre de secteurs fondamentaux à caractère prioritaire et ce, outre la consolidation des politiques régionales, l'amélioration de l'équilibre spatial et des indices de développement humain, en particulier dans le monde rural et les régions montagneuses.

Le Conseil a ensuite adopté le projet de loi de finances et les projets de loi et de décret l'accompagnant.

Il s'agit notamment du projet de décret relatif à la réduction du droit d'importation applicable à certains produits utilisés dans le secteur agricole, ainsi que la réduction du coût d'acquisition de certains médicaments et produits utilisés dans l'alimentation des enfants.

Il s'agit également, et en particulier, de textes relatifs aux zones franches d'exportation, au crédit foncier, au crédit à la construction et à l'hôtellerie, ainsi qu'au règlement général de la comptabilité

publique et au règlement de la comptabilité des collectivités locales et de leurs groupements.

En application des Hautes Directives Royales concernant la mise en place du Conseil économique et social, ajoute la même source, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi organique fixant les attributions, la composition et les règles de son organisation et de son fonctionnement, et le dotant d'une composition rationalisée, pluraliste et représentative des expertises, des acteurs et des professionnels, une composition de nature à permettre à cette institution constitutionnelle de remplir son rôle dans le renforcement de la bonne gouvernance en matière de développement, et d'agir comme une force de proposition dans les domaines économique, social et de développement durable, apportant une plus-value à l'édifice institutionnel national.

MAPF